

Secrétaire : Christophe IMBERT (en nuit) 06.61.69.53.59
Secrétaire adjoint après-midi : David OLIVIER 06.83.58.87.07
Secrétaire adjoint matin : Amirouche MEHENNI 06.20.40.24.17

40 000 € pour quoi faire ?

Rappelez-vous, en juillet 2007 un accord améliorant les mesures en faveur des personnels de nuit était signé par deux syndicats : la CGC et l'UNSA.

Aucun syndicat n'ayant fait valoir son droit d'opposition, l'accord s'est donc appliqué dès le 1^{er} juillet 2007. Il permettait le versement d'une surcompensation de 0,50€ brut par heure travaillée entre 0h et 6h. Tout agent exerçant au courrier en nuit qui souhaitait disposer d'un régime de travail en jour bénéficiait d'une prime exceptionnelle de 2500€. Un article de cet accord portait sur la prévention de la santé, avec notamment l'engagement de La Poste de proposer à chaque agent de nuit une restauration équilibrée et adaptée.

Mais surtout l'accord laissait apparaître des mesures visant à faciliter l'harmonisation de la vie professionnelle et de la vie personnelle avec une enveloppe de 800 000€ attribuée par La Poste pour faciliter l'articulation du travail nocturne des agents avec l'exercice de leurs responsabilités familiales et sociales.

Dernièrement le siège de La Poste a réparti l'enveloppe par DOTC. 40 000 € ont été attribués à la DOTC Paris Nord pour son personnel de nuit. Cette somme revient donc à la PIC et aux STM puisque ce sont les seuls centres qui fonctionnent la nuit.

La Direction de la PIC a présenté au mois de septembre, un projet d'accord permettant de dépenser l'enveloppe en totalité. En clair, il s'agissait de rénover et aménager les salles de repos des STM avec l'équipement nécessaire à la prise de repas apportés par les agents (réfrigérateurs, micro-ondes, éviers, placards, cafetières, tables, chaises). **L'ensemble des organisations syndicales n'a pas cautionné cette démarche.**

La Direction locale a plus ou moins fait le forcing stipulant que l'accord avait une durée de vie de 18 mois. Signé en juin 2007, il prenait donc fin en janvier 2009. Il y avait donc urgence à trouver comment dépenser ces 40 000€ avant fin décembre 2008 au risque de tout perdre.

C'est faux, archi-faux !!!

L'accord est valable pour une durée indéterminée. Il n'y a donc plus à trouver des solutions en catastrophe avant le 31 décembre.

Pour la CFDT, il est hors de question que le personnel de nuit subventionne l'installation de salles de repos et de réfectoire, c'est de la responsabilité de la DOTC. Les 40 000€ doivent revenir à l'ensemble du personnel de nuit de la PIC et des STM.

Pour la CFDT plusieurs pistes peuvent être étudiées :

- ❑ La distribution de chèques emploi service universel. C'est un chèque nominatif destiné uniquement à la petite enfance, la dépendance, à des petits travaux. Il permet de rémunérer la personne que vous allez employer à votre domicile ou l'organisme auquel vous allez faire appel. Sa valeur faciale est de 15€. Habituellement 10€ sont pris en charge par La poste et 5€ reste à la charge de l'agent. Sur ces 5€, la moitié est déductible des impôts.
Pour la CFDT, il est hors de question de reproduire le scénario de la DOTC du 78. Prendre les 40 000€, les diviser par le nombre d'agent de nuit sur la PIC de Paris Nord Gonesse et les STM, et leur octroyer des chèques emploi service sans même savoir s'ils en auront vraiment l'utilité. Nous rappelons qu'ils sont nominatifs et ne peuvent pas être utilisés par une tierce personne. Ils ont une durée de vie d'une année. Si vous ne les utilisez pas, ils sont perdus...
La CFDT a demandé qu'une présentation soit faite à l'ensemble des agents de nuit afin de recenser ceux qui souhaiteraient en bénéficier.
- ❑ Faciliter l'accès à la restauration et au distributeur de boissons et sandwichs en donnant aux agents de nuit des cartes sur lesquelles serait créditée une somme qu'ils pourraient utiliser tant au restaurant que sur les distributeurs.
- ❑ Donner une partie de l'enveloppe à l'association du personnel. A charge à celle-ci de trouver comment l'utiliser.

Comme vous pouvez le voir, le problème est complexe mais nous avons plus de temps que prévu pour trouver des solutions.

Nous continuerons à réfléchir afin de trouver les solutions qui satisferont le plus grand nombre.

Vous êtes les premiers concernés, faites nous connaître vos avis et suggestions.

N'hésitez pas à contacter nos militants CFDT en nuit :

Christophe IMBERT au 06.61.69.53.59

Isabelle LEVENT

Avec la CFDT, SOYONS

[RESPECTÉS]